

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Salika Wenger, Jocelyne Haller, Didier Bonny, Guy Mettan, Boris Calame, Dilara Bayrak, Jean Rossiaud, Jacques Blondin, Ruth Bänziger, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Nicolas Clémence, Badia Luthi*

*Date de dépôt : 27 octobre 2020*

## **Proposition de motion**

**Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que la date du 27 octobre a été choisie par l'UNESCO pour célébrer la journée mondiale du patrimoine audiovisuel ;
- le fait que, d'après l'UNESCO, il ne nous reste plus que 10 à 15 ans pour sauvegarder le patrimoine musical enregistré qui n'a pas déjà fait l'objet d'une numérisation ;
- le fait que ce travail de sauvegarde s'inscrit également dans la stratégie de transition numérique dans le canton de Genève ;
- le fait que Genève a déjà été le centre de grands travaux de préservation et de valorisation de patrimoine musical enregistré ;
- le fait que, contrairement aux œuvres cinématographiques, ce patrimoine est malheureusement le plus souvent ignoré, tant au plan suisse qu'au plan cantonal, car, sauf à de rares exceptions, il n'y a pas de politique proactive en la matière ;
- le fait que, même si certains projets ponctuels ont été soutenus – par exemple, la sauvegarde et la valorisation de certains concerts inédits de

Sidney Bechet à Genève –, aucune subvention régulière n'est attribuée aux organismes qui réalisent ce travail sur le territoire genevois ;

- le fait que le canton de Genève héberge en tout cas un organisme compétent en la matière – avec un savoir-faire reconnu, résultat de plusieurs décennies d'expérience – dont le travail, salué en Suisse et ailleurs dans le monde<sup>1</sup>, ne se limite pas à sauvegarder et valoriser ses propres archives, contrairement à la grande majorité des organismes similaires en Suisse ;
- le fait que, sans le travail proactif réalisé dans ce cadre, des enregistrements de grande valeur, réalisés à Genève et en Suisse, auraient été perdus à tout jamais ;
- le fait que, sans ce travail, des enregistrements de grande valeur n'auraient jamais été mis à la disposition du grand public ;
- le fait que certaines institutions préfèrent externaliser la sauvegarde de leur patrimoine musical enregistré à l'étranger, alors que les compétences locales pourraient être privilégiées,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre en compte, dans le cadre de sa politique culturelle, la préservation et la valorisation du patrimoine musical enregistré ;
- à attribuer une subvention à un ou plusieurs organismes spécialisés compétents et dont le savoir-faire est avéré en matière de préservation et de valorisation du patrimoine musical enregistré.

---

<sup>1</sup> Deux prix nationaux : Prix de la Meilleure Réédition ou du Meilleur Inédit de l'Académie du Jazz de Paris et Prix Memoriav – Commission suisse pour l'UNESCO pour la meilleure initiative suisse de sauvegarde ou de mise en valeur conduite dans le cadre de la Journée mondiale du Patrimoine Audiovisuel, ainsi que de nombreuses mentions dans les médias locaux ou internationaux (Billboard, The New York Independent, Mojo, Téléràma, Paris Match, l'Humanité, France 2, France 3, la RTS, L'Illustré, Le Courier, Libération, France Musique, la Tribune de Genève, Le Temps, le Devoir (Québec), etc.).

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Ce n'est pas par hasard que cette proposition de motion est déposée un 27 octobre. C'est en effet à cette date qu'est célébrée chaque année la Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel de l'UNESCO, depuis sa création, relativement tardive, en 2006.

### **La Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel de l'UNESCO**

C'est en effet le 27 octobre 1980 que la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la « Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement ». Dans les 10 ans qui ont suivi, le programme « Mémoire du monde » s'est développé, avec pour mission de répertorier le patrimoine documentaire mondial.

Mais c'est seulement en 2005 que le principe d'une telle journée a été définitivement adopté lors de la Conférence générale de l'UNESCO. Depuis, la date du 27 octobre a pour but, chaque année, de sensibiliser l'opinion publique et les autorités politiques, dans le monde entier, au fait que ce patrimoine a une durée de vie bien plus limitée que d'autres types d'objets patrimoniaux.

En effet, selon l'UNESCO, nous ne disposons que de 10 à 15 ans pour sauvegarder ce qui reste des bandes magnétiques qui n'ont pas été jetées à la décharge ou brûlées. Un article publié l'année dernière dans le journal *Le Temps*, suite à une enquête d'un journaliste du *New York Times*, avait d'ailleurs rendu public, en nos terres romandes, le terrible incendie qui, en 2008, avait détruit les archives d'Universal Music en Californie, et au cours duquel environ 500 000 bandes magnétiques originales, comprenant des enregistrements musicaux uniques au monde, ont été définitivement perdues. Ainsi, nous ne serons jamais en mesure de découvrir ce que ces bandes renfermaient, à savoir les inédits, les versions alternatives d'œuvres connues, ou la forme la plus fidèle des enregistrements studio ou en concert de quelques-uns des plus grands artistes du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> <https://www.nytimes.com/2019/06/25/magazine/universal-music-fire-bands-list-umg.html>

## **L'INA : l'entreprise française de préservation du patrimoine audiovisuel**

C'est probablement en France que le patrimoine audiovisuel, et, au-delà, le patrimoine musical enregistré, a été l'objet des soins les plus attentifs. Très tôt, dès 1999, l'Institut national de l'audiovisuel a mis en place un plan de sauvegarde et de numérisation de ses collections. Dix-huit ans plus tard, près de 1,4 million d'heures de télévision et de radio ont été numérisées.

Ce Plan de Sauvegarde et de Numérisation (PSN) des archives de l'INA porte sur les fonds de télévision et de radio anciens, menacés de disparition du fait de l'obsolescence de certains formats et de la dégradation des supports, souvent uniques. On pense alors que plus de la moitié des fonds est menacée, soit plus de 220 000 heures pour la télévision, et 300 000 heures pour la radio, données qui ont été revues à la hausse par la suite.

La problématique est complexe : au fait que les bandes magnétiques peuvent se dégrader sur les plans chimique et mécanique, parfois significativement selon leur composition, s'ajoute l'obsolescence des formats et des machines de lecture pour pouvoir sauvegarder la totalité des bandes magnétiques. A cette obsolescence s'ajoute encore la perte du savoir-faire nécessaire, car depuis l'avènement du numérique les personnes disposant des compétences adéquates – parfois extrêmement pointues, comme lorsqu'il s'agit d'opérer des réglages précis – sont à la retraite, voire même décédées.

Concernant l'INA, le taux de numérisation est à fin décembre 2016 de 99% pour les programmes d'origine film, 92% pour les fonds films nitrate, 63,5% pour la vidéo et 80,7% pour la radio (hors CD audio). C'est mieux que beaucoup de pays, qui n'ont de fait aucune politique de préservation du patrimoine audiovisuel enregistré. Aujourd'hui, le Plan de Sauvegarde et de Numérisation de l'INA a permis de sauver la plus grande partie du patrimoine audiovisuel national, du moins la partie qui n'a pas été effacée à l'époque par mesure d'économies (frais de stockage et réutilisation des bandes).

## **RTS : La préservation du patrimoine audiovisuel en Suisse romande**

Depuis 2005, la RTS est également engagée dans une course contre la montre avec son programme de conservation et de numérisation de ses archives. Grâce à l'aide financière de plusieurs parties prenantes, à la fois au plan fédéral et au plan local – dont genevois, avec l'aide de partenaires privés –, la RTS a pu profiter de l'expérience française en faisant numériser ses bandes sur des bancs automatiques d'entreprises situées en région parisienne, avec pour résultat une sauvegarde quasi totale de son propre fonds. Une petite partie de ce patrimoine est disponible sur le site

notrehistoire.ch. Ces nombreux documents sont donc ainsi sauvés de la disparition. Là également, cette mise à disposition n'aurait pas été possible sans le soutien de la FONSART, de Memoriav, de la Fondation Hans Wilsdorf et de la Loterie romande.

Un autre exemple de préservation du patrimoine musical enregistré que nous aimerions encore mentionner, au plan cette fois-ci ni national, ni romand, ni même cantonal, est celui de la Ville de Genève.

### **Ville de Genève : la préservation du patrimoine audiovisuel genevois**

En tant que pouvoir public, la Ville de Genève, dont l'histoire remonte à plusieurs siècles, dispose d'un patrimoine très important et particulièrement précieux. Qu'il s'agisse de bâtiments, de fonds d'œuvres d'art, de livres, de fonds photographiques ou audiovisuels, ce patrimoine doit, pour subsister et donc être accessible aux générations à venir, être préservé. C'est pour cette raison que le département de la culture (et de la transition numérique) doit, lorsque c'est nécessaire, se livrer à un important travail de préservation ou de restauration dans ses différentes institutions, qu'elles soient muséales ou non.

Ainsi, des peintures doivent être restaurées dans les ateliers du MAH, les livres anciens, victimes des ravages du temps, ont été l'objet d'un travail systématique et méticuleux de désacidification, et les fonds photographiques doivent également faire l'objet de procédures similaires afin de pouvoir conserver leur intégrité artistique et patrimoniale. Les bâtiments historiques que possède la Ville de Genève sont également l'objet de restaurations, comme, récemment, le Grand Théâtre de Genève, ce qui a permis de mettre au jour des peintures dont l'existence même avait été oubliée.

Ce qui est valable pour les peintures, bâtiments, livres ou photographies l'est également pour les fonds d'archives sonores. Et la Ville de Genève dispose d'un fonds d'archives sonores d'environ 20 000 heures, soit près de 120 000 enregistrements, créé à Genève en 1944 par le musicologue roumain Constantin Brăiloiu (1893-1958) et dédié aux traditions musicales des cinq continents.

Le MAH a récemment enrichi ce patrimoine d'un corpus supplémentaire, le fonds Samuel Baud-Bovy qui comprend plus de 400 phonogrammes enregistrés lors de missions dans différentes régions de Grèce (Crète, Ege, Thessalie et Macédoine) ainsi qu'en Turquie, à Chypre et à Malte, durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La sauvegarde des bandes magnétiques de ce fonds a été finalisée à Genève par la United Music Foundation, dont la mission consiste précisément à préserver et valoriser le patrimoine musical

enregistré. Ce projet de sauvegarde a d'ailleurs été présenté dans le cadre de la Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel 2019<sup>3</sup>.

### **Le patrimoine musical enregistré, un cas bien particulier**

Les exemples mentionnés ci-dessus montrent que beaucoup a déjà été fait en matière de préservation du patrimoine audiovisuel. Néanmoins, il s'agit de fonds appartenant à des entités publiques, que ce soit l'INA, la RTS ou la Ville de Genève. Si les bandes vidéo ou audio des organismes de radio ou de télévision ont été numérisées du fait que ces derniers ont également une mission publique de sauvegarde, il en va autrement du secteur privé de la production d'enregistrements musicaux.

En effet, les maisons de disques et les producteurs indépendants qui, entre les années 40 et 90, ont produit plusieurs milliers d'enregistrements sur d'anciens supports n'ont, actuellement, plus aucun intérêt à financer la sauvegarde des bandes magnétiques qui ont servi à la publication des disques vendus dans le commerce à cette époque.

En règle générale, même si ces maisons de disques ou producteurs indépendants le souhaitaient, ils n'en auraient peut-être même pas les moyens, leurs marges bénéficiaires ayant sensiblement diminué. En effet, l'industrie du disque ne leur permet plus de faire les importants profits de naguère, les disques 33 tours à 20 francs pièce ayant été remplacés, pour la plupart, par des téléchargements à 2 francs l'unité. Ainsi, ce sont des centaines de milliers d'enregistrements sur bande qui sont, à brève échéance, condamnés, les maisons de disques ou producteurs indépendants n'ayant aucun intérêt à numériser d'autres fonds que ceux de leurs principaux artistes historiques dont les marges sont encore confortables.

A cette problématique s'ajoute encore celle que, étant donné que certains enregistrements ne font pas partie d'un fonds identifiable ou n'ont pas toujours eux-mêmes été clairement identifiés, il est parfois nécessaire d'effectuer un véritable travail de recherche, presque de détective, pour découvrir des enregistrements dont on a perdu la trace ou dont on ne soupçonnait même pas l'existence.

Ainsi, dans le cadre du projet « Sidney Bechet en Suisse / in Switzerland », le chef de projet de la United Music Foundation a fini par retrouver la trace des bandes originales d'un concert inédit de Sidney Bechet qui circulait sous le manteau sous forme de cassette de basse qualité. Ce

---

<sup>3</sup> <https://memoriav.ch/geneve-valorisation-du-fonds-samuel-baud-bovy-musee-dethnographie/?lang=fr>

concert avait eu lieu le 19 mars 1954, dans le domicile privé d'un Genevois, Jean-Louis Binet, qui respirait à l'aide d'un poumon d'acier et ne pouvait se déplacer pour aller écouter le musicien et son orchestre sur la scène du Palladium de Genève.

D'autres recherches ont permis de retrouver un enregistrement encore plus rare, puisque même les plus grands spécialistes de Sidney Bechet n'en avaient pas connaissance : il s'agit de l'enregistrement par un sonorisateur d'une partie d'un concert qui avait eu lieu dans le cinéma Arlequin de Sion, le 18 mars 1958.

La rareté des enregistrements retrouvés et la qualité de leur restauration ont d'ailleurs valu à la United Music Foundation de remporter le prix de la meilleure réédition ou du meilleur inédit de l'Académie du Jazz de Paris « privilégiant un Travail Editorial Exceptionnel<sup>4</sup> » ainsi que le prix Memoriav – Commission suisse pour l'UNESCO pour la meilleure initiative suisse de sauvegarde ou de mise en valeur conduite dans le cadre de la Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel.

Ces deux exemples montrent clairement que les enregistrements qui n'ont pas la chance de se retrouver dans un fonds appartenant à une entité publique ou parapublique, sont voués, à brève échéance, à disparaître.

Cette motion a donc pour but de demander au Conseil d'Etat de mieux prendre en compte, dans le cadre de sa politique culturelle, la préservation et la valorisation du patrimoine musical enregistré et d'attribuer une subvention à un ou plusieurs organismes spécialisés, compétents et au savoir-faire avéré, en matière de préservation et de valorisation du patrimoine musical enregistré.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

---

<sup>4</sup> « Est décerné à un disque de réédition ou d'inédits, quels qu'en soient le style et la date d'enregistrement. Il doit récompenser un travail éditorial exceptionnel : mise en valeur de chefs-d'œuvre méconnus ou rares, travail de restauration sonore, présentation intelligente d'une intégrale, disque accompagné d'une documentation et/ou d'une iconographie de qualité inhabituelle, anthologie fondée sur un point de vue original. Ce prix consacre aussi une valeur patrimoniale et ne peut concerner que des enregistrements de plus de cinq ans pour les inédits et de plus de dix ans pour les rééditions. Il ne peut être attribué à une simple réédition, ni à un simple inédit, fussent-ils géniaux. Il peut exceptionnellement être décerné à un programme de rééditions ou à une collection. »